



DOSSIER URBANISME POS, PLU, PLUi-H

Prise de poste du Lieutenant Caillon

Le lieutenant Caillon succède à Marlène Gillet à la tête de la communauté de brigades de gendarmerie de Castelginest.



Marine Caillon, 25 ans, diplômée de Sciences Po Bordeaux et tout fraîchement de l'école de gendarmerie de Melun, succède à Marlène Gillet, elle-même jeune et brillante, appelée à un poste à haute responsabilité à Paris, où elle a été nommée chargée de mission auprès du directeur général de la gendarmerie.

Après de brillantes études, Marine Caillon prend conscience que la majorité des problèmes de ce monde sont provoqués par des situations où la loi n'est pas respectée. Elle décide donc de travailler dans la justice afin de faire appliquer la loi.

L'opportunité du départ de Marlène Gillet de Castelginest tombe à point nommé. La taille de

la brigade correspond à ses attentes, elle plonge dans le bain avec l'énergie qui la caractérise.

40 gendarmes à encadrer

En tant que responsable de la brigade de Castelginest, Marine Caillon prend son poste de meneur d'hommes et de femmes très au sérieux. Au-delà de l'objectif de service à la personne inhérent à la gendarmerie, elle doit également encadrer les 40 gendarmes qu'elle a sous ses ordres et met un point d'honneur à les aider à développer leur potentiel. Même s'ils sont motivés, les enjeux sont lourds et les journées parfois décourageantes. Il est donc important que leur manager

les accompagne dans leurs missions, afin que la flamme ne s'éteigne pas.

50 000 habitants sur 10 communes

La communauté de gendarmerie est répartie sur deux brigades, Castelginest et Launaguet. Les gendarmes couvrent un large territoire composé de dix communes où vivent 50 000 habitants. Comme dans toute l'agglomération toulousaine, la délinquance est présente et les acteurs de la sécurité ne chôment pas.

En 2016, plus de 2 300 interventions ont été enregistrées par les gendarmes. Marine Caillon ne s'en émeut pas, elle est là pour ça.



RÉUNION PUBLIQUE sur la sécurité

Le maire, Michel Rougé, a reçu le lieutenant Caillon peu après sa prise de poste, afin de programmer une réunion publique sur la sécurité sur notre territoire. Elle aura lieu le mercredi 6 décembre à 19 h, à la salle des fêtes. La gendarmerie, la police municipale et l'équipe municipale viendront à la rencontre des Launaguetois pour leur présenter un point sur la sécurité. Cette réunion sera l'occasion pour le lieutenant Caillon de rencontrer les habitants qu'elle et sa brigade protègent jour et nuit.

La réunion sera également l'occasion d'établir un premier bilan du dispositif de participation citoyenne mis en place dans le quartier de Pesquiès en mai 2016.



Les Pactes Civils de Solidarité (PACS) sont transférés aux officiers de l'état civil des mairies depuis le 1^{er} novembre.

Le retrait du dossier se fait sur rendez-vous auprès du service État civil. L'enregistrement du PACS sera l'objet d'un second rendez-vous.

En savoir + : www.service-public.fr

EN BREF

Conseil municipal

Séance du 11 septembre 2017

1/ Cession de terrains à l'opérateur social Garonne Développement dans le cadre du projet de déplacement des terrains de tennis au stade municipal.

Trois objectifs :

- optimiser le foncier communal en regroupant certains équipements sportifs sur un site adapté,
- poursuivre la réalisation de logements sociaux conformément à la législation en vigueur et aux objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) pour la commune,
- participer au financement des futurs tennis.

Le programme se compose de 16 logements avec un étage maximum : 10 maisons individuelles en accession sociale à la propriété et 6 logements locatifs sociaux en collectif. **Il s'agit d'une convention de principe qui n'engage pas la commune de façon définitive.**

2/ Approbation de la Convention type avec UFCV pour la mise à disposition de 2 volontaires dans le cadre du service civique. Il s'agit de missions de médiation culturelle autour de la salle Molière et du Patrimoine et de maintenir du lien social pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle au sein de la municipalité (Forum de l'emploi).

3/ Convention pour la mise à disposition de terrains communaux pour deux apiculteurs, au lieu-dit « les Monges » et à proximité des jardins familiaux, pour 20 et 12 ruchers maximum. Cette activité, en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement, n'est pas de nature à induire d'impacts significatifs sur le milieu urbain avoisinant.

édito



Michel Rougé et Naomy Mathurin, directrice de la crèche « Le Petit Nuage », lors de l'inauguration

Chères Launaguétoises et chers Launagétois,

« Launaguet, une ville où il fait bon vivre », c'est notre priorité et c'est un objectif qui motive notre action d'élus au quotidien. C'est aussi notre fil conducteur à travers tous les projets que nous menons dans les secteurs de l'enfance, de l'éducation, du sport, des loisirs, de la culture et de l'action sociale, mais aussi dans le domaine de l'urbanisme et du développement de notre ville.

L'urbanisme c'est ce qui touche votre quotidien et qui fait que Launaguet ne ressemble à aucune autre des 36 communes de la métropole. C'est ce qui fait que nous développons pour notre ville un projet en phase avec son temps autour de valeurs du bien vivre auxquelles nous sommes tous attachés.

C'est pourquoi ce bulletin lui est largement consacré : donner à comprendre les règles qui vont régir notre futur droit des sols communautaire (le PLUiH), affirmer notre identité launaguétoise au sein de la Métropole, tout en ayant une vision à long terme, et connaître les agents du service urbanisme qui vous reçoivent et vous conseillent, tels sont les objectifs de ce numéro.

Pour le compléter et avant la fin de l'année, nous vous adresserons un bulletin spécial sur nos réalisations de ces trois premières années de mandat. Celles-ci vous seront par ailleurs présentées lors de nos prochaines réunions de quartiers, où nous vous attendons nombreux.

Amitiés républicaines



Michel Rougé, Maire de Launaguet

Président de la commission Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines à Toulouse Métropole

Le règlement Local de Publicité

Toulouse Métropole a décidé d'élaborer un règlement commun, intercommunal, afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des 37 communes.



Le règlement local de publicité (RLP) adapte la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et préenseignes aux enjeux locaux, afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages. Launaguet fait partie des 26 communes de la métropole qui possèdent déjà leur propre règlement communal. Les objectifs recherchés dans l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal sont de lutter contre la pollution visuelle et d'harmoniser la réglementation locale.

Quels sont les dispositifs visés ?

- **La publicité** : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Par exemple : les panneaux publicitaires 4x3 ou les sucettes municipales.

- **La préenseigne** : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. Par exemple : un panneau indiquant la direction à suivre pour accéder à un commerce.

- **L'enseigne** : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Par exemple : le nom d'un magasin au-dessus du pas de porte

État des lieux de l'existant

Plus de 1 500 faces publicitaires ont été recensées sur le territoire métropolitain. Certaines zones sont altérées par la surabondance de panneaux, comme les entrées de villes et les zones commerciales. L'analyse des règlements de publicité existants montre cependant que de bonnes pratiques sont déjà en place, comme l'interdiction de la publicité aux abords des ronds-points, la limitation des formats, l'interdiction des enseignes en toiture.

Calendrier

Toulouse Métropole vise la mise en application du Règlement Local de Publicité intercommunal en 2019.

LE CHIFFRE

1 500

C'est le nombre de
**faces publicitaires qui
ont été recensées**



Le saviez-vous ?

Les pouvoirs du maire en matière d'installation de commerces

Le maire peut-il interdire l'installation de certains types de commerces ou services (boucherie, banque,...) dans la commune ?

Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie ne permet pas, en principe, à l'autorité administrative de s'opposer à l'installation d'un commerce de quelque type que ce soit dans une commune.

Toutefois, il est possible au maire, sur le fondement de son pouvoir de police administrative (art. L.2212-1 du CGCT), de prendre des dispositions permettant d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, si ces dernières devaient être menacées par l'ouverture d'un commerce (ce qui est très rare, en particulier dans les petites villes).

Il est aussi possible de protéger les commerces traditionnels en déterminant des zones prioritaires dans les règlements d'urbanisme (POS ou PLU), ou en définissant des zones plus propices à tel ou tel autre type d'activités (zones commerciales, industrielles...)

Enfin, le maire, à qui incombe le contrôle de l'exercice du commerce sur la voie publique, peut être conduit à édicter des interdictions à l'encontre du commerce ambulancier. Mais il ne peut le faire que sur une partie du territoire communal ou à certaines heures, jamais de façon générale et absolue, ici encore. Ces mesures doivent être justifiées par l'agrément, la commodité et la sécurité des usagers.



LES CHIFFRES

60

C'est le nombre de **permis de construire**

et **1120**

le nombre de **déclarations de travaux** déposées chaque année

Le service urbanisme

Contrairement à certaines communes qui ont choisi de déléguer la compétence urbanisme, la ville de Launaguet a choisi de conserver ce service en interne.

Un rôle de conseil et d'instruction

Lorsqu'un administré anticipe une construction ou des travaux, il vient généralement se renseigner au service urbanisme. Le service les conseille sur ce qui est légalement faisable ou pas. Une démarche que les Launaguétois ont tout intérêt à entreprendre avant de déposer le dossier de leur projet, afin de le penser au mieux en fonction de la réglementation.

Une partie importante du travail du service urbanisme concerne l'instruction des différentes demandes du droit des sols. Il s'agit principalement, pour les particuliers, de permis de construire et de déclarations de travaux (clôture, extension,...).

Le service urbanisme est en charge d'étudier les dossiers en fonction de la réglementation en vigueur. Il consulte tous les acteurs concernés, les services des eaux, EDF, Toulouse Métropole, éventuellement l'architecte des bâtiments de France. Une fois le dossier étudié, le service rend un avis favorable ou défavorable, toujours justifié et argumenté.

Un travail de fond sur la réglementation

La loi évolue continuellement, les agents doivent se tenir constamment en veille, afin de traiter correctement les dossiers des administrés au vu de ces évolutions.

Ces derniers mois, un travail conséquent a été mené sur l'évolution des règlements au niveau intercommunal. Le service a dû analyser et commenter un grand nombre de documents concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le projet mobilités...

**Laurence Valette
et Basile Deramond**

Les autres missions

Le service urbanisme s'occupe de la publicité et des enseignes, par le biais du Règlement Local de Publicité. Les agents renseignent aussi les notaires, traitent les affaires juridiques, les contentieux, les assurances, l'accessibilité et la sécurité des bâtiments, les acquisitions ou ventes de foncier communal.

Rythme de travail

Le travail des agents est varié : ils accueillent du public, travaillent sur des dossiers de fond, instruisent des demandes... Mais certains dossiers nécessitent de longues périodes de concentration sans interruption. C'est la raison pour laquelle le service urbanisme est fermé au public deux demi-journées par semaine.

Ces deux demi-journées leur permettent également de se rendre sur le terrain pour délivrer des certificats de conformité ou constater des fraudes sur des constructions illégales ou des panneaux publicitaires mal placés.

Une réunion hebdomadaire avec le Maire, Michel Rougé, et l'élu délégué à l'urbanisme, Tanguy Theblin, est aussi programmée sur ces demi-journées, afin de traiter les dossiers les plus complexes, ainsi que les évolutions des aspects réglementaires.



POS, PLU, PLUi-H

Si vous suivez l'actualité de Launaguet ou si vous avez été concerné récemment par des constructions ou des travaux dans votre habitation, vous avez déjà entendu ces termes. Mais de quoi s'agit-il ? À quoi sert un règlement d'urbanisme ? Comment les règles vont-elles évoluer dans notre commune dans les prochains mois ? Ce dossier répond à ces questions.



//
Le PLUi-H
construit notre
ville de demain.
Il est important
qu'il soit validé
par l'ensemble
des habitants de
Launaguet.
//

Pourquoi un règlement d'urbanisme ?

Un règlement d'urbanisme est d'abord un véritable projet d'ensemble pour un territoire. Il oriente son avenir pour les prochaines décennies. Il doit mettre en cohérence les orientations en termes de développement économique, de transports et d'environnement.

Que comporte un règlement d'urbanisme ?

Il définit tout d'abord un certain nombre de zones sur le territoire de la commune. Chaque zone se voit attribuer un certain nombre de caractéristiques.

Les principales sont :

- La destination de la zone : habitations, commerces, artisanat, industrie, agriculture, espaces verts, équipement public. Cette destination va indiquer si des constructions sont possibles et de quel type. Certaines zones peuvent aussi être totalement inconstructibles.

- L'espace du terrain qui peut être utilisé pour une construction
- La hauteur maximale des constructions
- Les distances à respecter entre la construction et les terrains voisins, les routes, les fossés.

Qui doit respecter ces règles ?

Tout le monde ! Aussi bien ceux qui construisent, que ceux qui instruisent les dossiers.

Un particulier ou un promoteur qui désire construire doit se conformer au règlement d'urbanisme.

Certaines règles peuvent paraître contraignantes, mais elles ont été écrites dans le seul but de développer harmonieusement et de manière équilibrée notre commune. Alors oui, une règle a pu déplaire à certains lors de la construction ou de l'agrandissement de leur maison. Mais peut-être les protège-t-elle en revanche d'une construction sur le terrain voisin qui leur aurait déplu.

De son côté, la mairie de Launaguet doit aussi respecter le règlement d'urbanisme. Un projet de construction qui respecte les règles d'urbanisme ne peut pas légalement être refusé.

C'est une remarque qui est souvent faite aux élus ou au personnel du service urbanisme, mais non, la mairie ne peut pas refuser un projet parce qu'il ne plaît pas aux voisins directs, ou pour n'importe quelle autre raison qui ne soit pas dans le règlement.

C'est pourquoi la rédaction du règlement d'urbanisme est un exercice délicat : il faut laisser la place au développement raisonnable de notre ville, tout en veillant à ne pas pouvoir autoriser des projets dont la taille, la morphologie ou le positionnement ne seraient pas adaptés à Launaguet. Cet équilibre se joue dans de nombreux détails.

À Launaguet, où en est-on ?

Aujourd'hui, Launaguet possède un POS : un Plan d'Occupation des Sols. Ses règles sont applicables uniquement sur le territoire de la commune.

Et demain ? Toutes les communes de Toulouse Métropole vont se doter d'un PLUi-H : un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat. Ce règlement unique supplantera les 37 règlements des 37 communes qui composent la métropole.

Mais alors les règles seront les mêmes qu'à Toulouse ? On pourra construire de grands immeubles à Launaguet ?

Heureusement, non, les règles ne seront pas les mêmes partout. Le centre-ville de Toulouse et les coteaux de Launaguet ne se ressemblent pas, il n'est pas logique d'y appliquer les mêmes règles.

Pendant 18 mois, un travail de fourmi a été réalisé par les services de Toulouse Métropole, le service urbanisme de Launaguet et vos élus en charge de l'urbanisme. Après de nombreuses réunions, des discussions argumentées lors de désaccords entre les propositions de la Métropole et les souhaits de notre commune, tous les points ont trouvé une solution satisfaisante. La ville de Launaguet donnera donc un

avis favorable pour ce PLUi-H lors du conseil municipal du 11 décembre.

Quelles différences par rapport au POS actuel ?

Il est impossible de résumer les règles du PLUi-H en quelques lignes. Cependant, en voici quelques éléments marquants :

- La hauteur des constructions sur Launaguet sera limitée à 6 m, ce qui correspond à un rez-de-chaussée et un étage.
- Les distances par rapport aux riverains et à l'espace public seront similaires à celles que nous connaissons aujourd'hui.
- La surface de terrain utilisable pour construire sera comprise, en fonction des zones de la commune, entre 20 % et 50 %.



Hauteur modérée et intégration réussie pour cette résidence construite récemment à Launaguet

Quelle est la suite ?

Le PLUi-H sera définitivement appliqué en 2019. Pour l'instant, seuls les professionnels de l'urbanisme ont été consultés.

En 2018, ce sera au tour du public. Le dossier sera soumis à enquête publique dans le courant de l'année qui vient. Ce sera l'occasion de donner VOTRE avis, de formuler VOS remarques. Cette procédure n'a pas d'autre objectif, donc n'hésitez pas. Vous pourrez consulter les documents et poser vos questions en vous adressant au service urbanisme ou à vos élus.

Maquettes d'aménagement du cœur de ville réalisées par des étudiants de l'école d'architecture de Toulouse



Les seniors en goguette

Le second séjour organisé en octobre pour les seniors de plus de 60 ans a atteint ses objectifs : rompre l'isolement et créer du lien social.

Les 22 seniors Launaguétois et des communes environnantes sont partis cinq jours en goguette à Mimizan. Dès le trajet, des affinités se sont créées dans le bus. De repas en visites, de promenades en dégustations, le groupe s'est soudé autour de Martine Balansa, conseillère déléguée dévouée aux seniors de la commune. Tous ont

apprécié d'être ensemble, de partager ces instants de légèreté loin d'un quotidien où les journées sont parfois longues. Ils ont chaleureusement remercié Martine Balansa pour son engagement auprès des seniors, son humour et sa bonne humeur, qui ont largement contribué à la réussite de ce second séjour.



Journées européennes du patrimoine

L'attrait pour le patrimoine communal ne tarit pas. Les visiteurs, toujours plus nombreux, ont participé aux visites guidées du château et du cœur de ville, animées par des guides de l'office de tourisme. L'association Patrimoine et Paysages à Launaguet a proposé des visites de l'église, des ateliers d'estampage à la façon Virebent, ainsi qu'un questionnaire énigme pour les enfants. Le dimanche, la compagnie Une Histoire a offert aux visiteurs des tableaux chorégraphiques autour des sculptures de Christian Glace, résultat du travail mené en résidence durant l'été à Launaguet.



Peintures et sculptures : chaos et clarté

L'exposition Peintures et Sculptures au Château a une fois de plus rencontré un vrai succès.



Les œuvres des artistes accueillis pour cette édition, Denise Girouy-Lataste, pour la peinture, et Christian Glace, pour la sculpture, ont rencontré leur public. Les artistes ont été très impliqués, quatre classes ont bénéficié d'ateliers de création artistique, et Christian Glace a animé un atelier d'écritures créatives autour de l'exposition et du patrimoine naturel.

Après la visite avec leur classe, encadrée par les membres bénévoles du comité expo, les jeunes Launaguétois sont revenus avec leurs parents pour leur faire découvrir l'exposition.



Les ateliers d'alphabétisation ont repris avec une nouvelle équipe pédagogique. Anne Barka et Annie Dameto ont assuré les cours en double jusqu'aux vacances de la Toussaint. La municipalité les remercie pour leur engagement bénévole depuis quatre ans, et remercie la nouvelle équipe de prendre la suite.

De nouveaux arrivants bien renseignés

Monsieur le maire, entouré de nombreux élus de la ville, ont accueilli les nouveaux Launaguétois samedi 30 septembre, à l'Orangerie, autour d'un apéritif.

Chaque année, deux cérémonies d'accueil des nouveaux résidents sont organisées. Chacun a pu se renseigner sur les sujets qui lui tenaient à cœur, à l'occasion d'échanges informels. Des représentants de Tisséo et de Toulouse Métropole ont également répondu aux questions des nouveaux Launaguétois sur les transports en commun, le tri ménager et le ramassage des déchets.

La commission Sports et Loisirs, menée par le maire adjoint Thierry Moreno, a eu l'excellente idée de réunir cette année le Forum des associations et la Fête du sport sur une même journée et en un même lieu. Cette nouvelle formule a plu à tous : associations, participants et organisateurs. La pluie a empêché les animations de se dérouler dans les conditions normales. Cependant, les enfants ont pu profiter du soleil dès qu'il se montrait. La journée dédiée aux sports et aux associations locales s'est clôturée autour d'un apéritif dînatoire offert par la municipalité, animé par la fanfare Launaguéoise Les Frères Pouetards. Engagement associatif et convivialité vont décidément de pair !



Bruno Rancoule, directeur général de Bébébiz, Michel Rougé, maire de Launaguet, Marie-Claude Farcy, conseillère départementale, et Guy Patti, président du Conseil d'Administration de la CAF, ont coupé le ruban d'inauguration de la nouvelle crèche.

Inauguration de la nouvelle crèche

La crèche Bébébiz « Au petit nuage » a été inaugurée le jeudi 19 octobre

En présence de toutes les bonnes fées qui se sont penchées au-dessus de son berceau : la CAF, représentée par son président, Guy Patti, et son directeur, Jean-Charles Piteau, le Conseil Départemental, représenté par Marie-Claude Farcy, et

le maire de Launaguet, Michel Rougé. Ce projet, initié en 2014, permet à la mairie de proposer 20 places supplémentaires en crèche aux Launaguétois parents d'enfants de 0 à 3 ans. Les 10 places restantes sont gérées par le groupe Bébébiz.

15 ans de Paul et Lisa

À l'occasion des 15 ans de la maison de retraite Paul et Lisa,

l'équipe encadrante a organisé une belle fête pour les résidents et leurs familles. Pétanque, jeux de bois, ateliers cuisine, de nombreuses activités ont animé cette belle journée de festivités.

Ouverte en juillet 2002, l'Ehpad Paul et Lisa accueille aujourd'hui 80 résidents.



Monsieur Rougé a célébré les 15 ans de l'EHPAD Paul et Lisa, avec les résidents, leurs familles et M. Contrasty, le directeur

Expression des groupes d'élus représentés au conseil municipal de la ville de Launaguet

La loi de février 2002 concernant la démocratie de proximité prévoit les expressions politiques dans le journal municipal. Les textes et illustrations publiés dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

Une équipe responsable pour notre ville (groupe majoritaire)

Trois ans déjà... que vous avez élu et accordé votre confiance à Michel Rougé et son « Équipe responsable pour notre ville ». Trois ans que, conformément à ses engagements de campagne municipale, l'équipe vous informe et travaille sans relâche. Trois ans de projets au service de la qualité de vie des Launaguétois et de l'attractivité de notre commune.

Le contexte national est très tendu, au niveau social et financier. Nous sommes inquiets devant certaines réformes annoncées par le gouvernement. La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers est compensée, mais sous quelle forme et jusqu'à quand ? La réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros imputera lourdement nos budgets. La méfiance est donc de mise et il est urgent pour l'état de rétablir un pacte de confiance et de transparence avec les collectivités locales pour qu'elles aient une vision à long terme et qu'elles puissent répondre aux investissements publics nécessaires. En tant qu'élus municipaux, nous sommes en première ligne, garants du lien social, même si nous ne pouvons pas répondre à toutes vos attentes quotidiennes.

Du rifi dans l'opposition municipale ?

Après la démission de Mme Rivallant, dont le travail d'élue a été reconnu par l'ensemble des conseillers, l'opposition peine à trouver son ou sa remplaçante. En effet les deux suivants de la liste n'ont pas souhaité

siéger et on attend la décision de la troisième. Mais pourquoi ne veulent-ils pas siéger ? Est-ce par désintérêt pour l'action publique ? Est-ce par manque d'esprit d'équipe et de cohérence ? Où sont passées les bonnes intentions de la campagne électorale ? On voit bien là dans cette anecdote pour le moins significative qu'ils n'étaient vraiment pas faits pour s'entendre et pour travailler ensemble !

Pendant ce temps-là, notre groupe majoritaire, plein de vitalité, travaille pour notre commune, toujours enclin à répondre au mieux à vos préoccupations. En cette rentrée d'automne, un gros effort a été fait pour accueillir nos très jeunes et nos écoliers dans des structures rénovées et adaptées.

De nombreuses réflexions sont en cours pour permettre de meilleures pratiques sportives et associatives, pour renforcer notre sécurité, pour protéger et dynamiser notre patrimoine. Nous serons amenés à prendre des décisions avec la responsabilité qui est la nôtre, dans le souci permanent de ne pas alourdir les charges financières.

C'est avec cette même énergie et le même enthousiasme que notre équipe s'emploiera à concrétiser les actions à venir en rassemblant tous les Launaguétois et en préparant au mieux notre ville aux échéances futures.

Ensemble pour Launaguet - Rassemblé (groupe minoritaire)

Monsieur le Maire vend les terrains de tennis en plein centre : 3700 m² pour 370 000 €. Un promoteur profite de cette belle opportunité pour construire et construire encore. Fini la convivialité sportive, bonjour la cité-dortoir. Vendez votre maison pour le prix du terrain et faites la reconstruire et vous verrez... Les élus majoritaires nous assurent qu'il y a une logique financière! Quand ils feront les comptes, c'est encore vous qui paierez l'addition.

Des dossiers de cette importance, ne sont même pas discutés en commission finances, d'une façon contradictoire, alors après il ne faut pas s'étonner !

Au moment où il faudrait savoir faire mieux avec moins, la situation financière de la commune ne va pas s'améliorer surtout si l'on rajoute à cela l'annonce Jupitérienne de la suppression de la taxe d'habitation.

Nos aînés à l'honneur

Rendez-vous incontournable des Launaguétois de plus de 65 ans, le repas des aînés aura lieu le samedi 6 janvier 2018, à 12 h 30, au gymnase Palanque.



Comme chaque année, les élus de Launaguet sont heureux de convier leurs voisins âgés de plus de 65 ans à un grand repas dansant préparé par la Table du Belvédère et animé par l'orchestre Jacques Vlecken. Ce rassemblement convivial est l'occasion pour de bons amis de se retrouver autour d'un délicieux repas, qui s'étire jusque tard dans l'après-midi pour les amateurs de danse.

Inscription au colis gourmand

Les personnes dans l'impossibilité de se rendre au repas des aînés pour de graves problèmes de santé recevront, comme chaque année, un colis de Noël garni et gourmand.

Le maire et son équipe seront heureux de leur remettre entre le 19 et le 23 décembre.

Ces personnes doivent se faire connaître en téléphonant au 05 34 27 52 60 avant le 1^{er} décembre.

Inscription au repas

Les personnes qui souhaitent s'inscrire au repas des aînés doivent se présenter au CCAS entre le 4 et le 15 décembre muni du coupon d'inscription inséré dans l'enveloppe municipale.

Horaires d'inscription au CCAS

lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9 h - 12 h / 14 h - 17 h (16 h le vendredi)
mercredi : 9 h - 12 h

Un nouveau conseiller municipal

Mme Valérie Rivallant, n° 2 de la liste de M. Richard Largeteau, a démissionné de ses fonctions le 2 août dernier pour convenances personnelles.

Mme Jacqueline Cailhavel, suivante de liste, n'a pas souhaité siéger au Conseil municipal. Elle a donc transmis sa démission à son tour. Il appartenait à M. Xavier Spanghero, suivant de liste, de siéger au conseil municipal du 11 septembre dernier.

Cependant, le 15 octobre, il a fait part à son tour de son intention de ne pas siéger pour des raisons personnelles. Au tour de Mme Marie-Thérèse Mehkout de nous indiquer ses intentions.



LE NOUVEAU DÉPUTÉ OUVRE SA PERMANENCE

Très attaché au nord toulousain, Jean-François Portarrieu, âgé de 52 ans, est né à Aucamville. Il a été élu en juin 2017 député de la 5^e circonscription de Haute-Garonne, avec près de 67 % des suffrages exprimés.

Issu de la société civile, il a commencé sa carrière dans l'enseignement comme professeur de philosophie, puis a passé une dizaine d'années dans le journalisme au sein du Groupe La Dépêche du Midi. Il a ensuite participé à la direction de plusieurs collectivités territoriales, parmi lesquelles Toulouse Métropole.

Sans jamais avoir milité dans un parti politique, Jean-François Portarrieu a rejoint En Marche ! dès sa création, après une rencontre avec Emmanuel Macron. Candidat pour la première fois à une élection, il a été élu député de la 5^e circonscription de Haute-Garonne, avec deux tiers des suffrages exprimés. Membre du groupe parlementaire La République En Marche, il siège à la commission des Affaires étrangères et préside le groupe d'amitié France-Mexique.

Adresse de la permanence :

2 bis rue des Marronniers
31 140 Fonbeauzard

Accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 14 h à 17 h

Accueil des administrés :

uniquement sur rendez-vous

Mail : contact@portarrieu.fr

Fondation du patrimoine

Vous avez reçu dans la dernière enveloppe municipale la plaquette de la Fondation du Patrimoine sur le projet de reconversion du château en pôle de référence sur la terre cuite.



+
D'
EXPO

La Fondation du patrimoine organise une campagne d'appel aux dons pour aider la ville à réaliser ce projet. Particuliers, entreprises, associations, collectivités : tout le monde peut y participer. Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toute personne attachée à la valorisation du patrimoine communal d'apporter sa contribution financière, même minime, au projet, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

En 2018, la première tranche de travaux

débutera par la réhabilitation des caves. Dans le projet de reconversion, les caves deviendront un lieu d'animation pédagogique et un espace scénographié sur la terre cuite.

Leur rénovation permettra de commencer à faire vivre le futur pôle de référence sur la terre cuite par l'organisation d'animations. Cependant, la capacité financière de la commune ne lui permet pas d'assumer seule la totalité des travaux. C'est pour cela que votre participation compte !

Accueil d'une jeune service civique

Lucie a commencé sa mission de service civique mi-septembre au service culture de la mairie. Elle a choisi de s'engager au service de l'intérêt général pour une durée de 6 mois.

Le Service Civique est un dispositif qui offre aux jeunes de 16 à 25 ans un espace d'engagement dans lequel ils s'intègrent, améliorent leurs compétences, acquièrent des savoir-faire et des savoir-être liés à la mission occupée.

La ville de Launagué a souhaité s'impliquer dans ce dispositif et accueille Lucie pour une mission de

médiation culturelle autour de la salle Molière, que peu de Launaguétois associent encore à une salle de théâtre.

Le service emploi recherche actuellement un jeune pour une mission sur l'emploi. D'autres offres autour de l'environnement seront aussi proposées courant 2018.

Courir Pour Eux : courons solidaire !

La 5^e édition de la Launagué-étoile se déroulera le dimanche 3 décembre. Un rendez-vous à ne pas manquer ! L'association propose plusieurs parcours : courses de 5 km et 10 km, courses enfants de 1 km et 2 km, marche rando de 6 km, et nouveauté, une marche nordique sur le parcours du 10 km.

L'association Courir Pour Eux vous attend nombreux sur la ligne de départ, à 9h30 au gymnase de la Palanque.

Le bénéfice des inscriptions sera reversé à deux associations caritatives : l'ARSEP, Association de Recherche pour la Sclérose en Plaques, et ENFANT DO, contre la douleur et pour les soins palliatifs pédiatriques en Midi-Pyrénées.

Inscriptions : www.courirpoureux.com



ILS SE SONT INSTALLÉS À LAUNAGUET

L'ATELIER D'YLENA Couture, retouche, création

9 rue Jupiter - Mirabelles 2
06 68 44 84 10

Horaires :

Lundi 15h-19h

Jeudi et samedi 10h-13h

Mardi - mercredi - jeudi - vendredi
10h-13h / 15h-19h

